

Au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, à St-Etienne

MM. Herriot et Lamoureux préconisent l'école unique

Saint-Etienne, 23 mai. — Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement s'est terminé, ce matin, par l'examen des rapports; puis, il a tenu sa séance solennelle de clôture sous la présidence de M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique.

Après la lecture du rapport général sur les travaux du Congrès, par M. Almé Berthod, ancien sous-secrétaire d'Etat, député, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Lamoureux.

DISCOURS DE M. LAMOUREUX
M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique, en réponse à une demande de M. François-Albert a fait connaître son opinion sur le problème de l'école unique.

L'après-midi, un rapport très substantiel a été présenté par Mlle Mathias, des Syndicats de Lyon, sur la protection des femmes et des adolescents dans l'industrie textile.

Le Congrès a examiné aussi la révision du décret d'administration publique sur les huit heures dans l'industrie textile. Une demande a été introduite à ce sujet au Ministère du Travail par la Fédération.

Le Congrès est revenu sur cette question pour appuyer ses desiderata. Il a été décidé que la Fédération demanderait de ramener à 100 heures au lieu de 150, les heures de dérogation; la suppression de la récupération des jours fériés, et la modification de certaines dispositions secondaires.

Un autre, les vœux suivants ont été adoptés: Concernant les allocations familiales: Que ces allocations soient généralisées, et que le taux en soit augmenté lorsqu'il est insuffisant.

Concernant l'hygiène et la protection ouvrière: Que le port des objets de poids sur les ouvriers et les ouvrières soit rigorément interdit.

Concernant l'apprentissage: Que l'apprentissage soit organisé méthodiquement par industrie et par les représentants qualifiés de cette industrie: groupements nationaux et cantonaux, qui sont les meilleurs juges en la matière.

LE BANQUET
Saint-Etienne, 23 mai. — Un banquet a été servi sous la présidence de M. Herriot, président de la Chambre des députés. Plus de 600 convives y assistaient, parmi lesquels on remarquait M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique, François-Albert, ancien ministre, sénateur; Camille Chauvins, ancien ministre, député; Durafour, ministre du travail, député.

DISCOURS DE M. HERRIOT
Dans son discours, M. Herriot a dit qu'il n'y a pas de tâche plus efficace que l'amélioration de la vie sociale. C'est le but de tous les démocrates. Une œuvre de cette ampleur commande le choix d'une méthode: celle préconisée par M. Herriot est la laïcité. Mais, au programme purement politique des précédentes administrations, doit succéder un programme hardiment social. Il faut élever un nouveau statut de l'enseignement. C'est l'idée qui dirige notre recherche en vue de parvenir à l'école unique, qui réunira sous le même toit toutes les écoles jusqu'aux dernières, à l'exception de la «Nouvelle Andromède», vue en 1885.

Plus brillante que le soleil
New-York, 23 mai. — On a vu de l'observation de l'Université d'Harvard une nouvelle étoile découverte récemment par les deux professeurs d'Heidelberg, MM. Wolf et Heilmuth.

Cette étoile est de la treizième grandeur, elle se trouve à une distance telle que sa lumière met dix millions d'années pour être aperçue de la terre. Elle serait bien plus brillante que le soleil et dépasserait en éclat toutes les étoiles jusqu'aux connues, à l'exception de la «Nouvelle Andromède», vue en 1885.

Qui que vous soyez, employé ou employeur, vous aurez toujours besoin des annonces. Lisez-les.

DERNIÈRE HEURE

VERS LA VICTOIRE AU MAROC
L'avance de nos troupes et le mouvement de soumission continuent.

Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement, à St-Etienne
Une séance publique

Saint-Etienne, 23 mai. — A l'issue du banquet de la Ligue de l'Enseignement, une séance publique s'est tenue, à laquelle ont pris la parole: MM. Minier, président de la Ligue; Soudé, sénateur; Cazals, sénateur de l'Arrige, et François-Albert, qui a résumé les travaux du Congrès.

M. Durafour, après quelques paroles sur l'effort commun des républicains, vers les directives qu'il trace au Congrès, a cédé sa place à M. Herriot dont l'apparition a été saluée de longs applaudissements.

Le VI^e Congrès de la Fédération française des Syndicats professionnels de l'industrie textile (C.F.T.C.) à Paris

Adoption de plusieurs vœux intéressants
Dans une des salles de la C.F.T.C., 5, rue Cadet, à Paris, le VI^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile, s'est tenu le samedi 22 mai.

A la première séance, il y avait de nombreux délégués de différentes régions de l'Alsace, de la Loire, du Nord, du Sud-Est, etc...

Le rapport moral a été présenté par M. L. Blain (Roubaix), secrétaire-général. Ce rapport et aussi le compte-rendu financier de l'année fédérale a soulevé de nombreuses discussions.

L'après-midi, un rapport très substantiel a été présenté par Mlle Mathias, des Syndicats de Lyon, sur la protection des femmes et des adolescents dans l'industrie textile.

Le Congrès a examiné aussi la révision du décret d'administration publique sur les huit heures dans l'industrie textile. Une demande a été introduite à ce sujet au Ministère du Travail par la Fédération.

Le Congrès est revenu sur cette question pour appuyer ses desiderata. Il a été décidé que la Fédération demanderait de ramener à 100 heures au lieu de 150, les heures de dérogation; la suppression de la récupération des jours fériés, et la modification de certaines dispositions secondaires.

Un autre, les vœux suivants ont été adoptés: Concernant les allocations familiales: Que ces allocations soient généralisées, et que le taux en soit augmenté lorsqu'il est insuffisant.

Concernant l'hygiène et la protection ouvrière: Que le port des objets de poids sur les ouvriers et les ouvrières soit rigorément interdit.

Concernant l'apprentissage: Que l'apprentissage soit organisé méthodiquement par industrie et par les représentants qualifiés de cette industrie: groupements nationaux et cantonaux, qui sont les meilleurs juges en la matière.

Le Congrès de la royauté du Christ à Milan

Milan, 23 mai. — Le Congrès de la Royauté du Christ a clos ses travaux, en présence des cardinaux Leurenti et Toschi. M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté.

M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté. M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté.

M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté. M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté.

M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté. M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté.

M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté. M. de Simone a développé un rapport sur la royauté divine et la papauté.

LES ORAGES EN FRANCE

Trois ouvriers agricoles foudroyés dans la Sarthe
Le Mans, 23 mai. — Un orage a éclaté sur Le Mans et les environs.

A Fafines, trois ouvriers agricoles occupés à lier des fagots dans une sapinière ont été frappés par la foudre. L'un d'eux, M. Ernest Bié, 23 ans, de Sargé, a été tué sur le coup; un autre, M. Dupuy, 47 ans, de Savigny-Lévéque, a été grièvement brûlé et a subi une forte commotion; le troisième, M. Marcel Bié, frère de la victime, est indemne.

PETITES NOUVELLES

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

Le général de division Maurin, inspecteur général de l'Artillerie, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1926.

LA GRANDE MANIFESTATION de la FEDERATION NATIONALE CATHOLIQUE (Section du diocèse de Lille)

DU DIMANCHE 30 MAI 1926 A MARCQ-EN-BARŒUL
Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

L'industrie, le commerce et la monnaie instable

M. Kempf demande pour les industriels et les commerçants la faculté de se couvrir en devises appréciées
Nous signalons récemment cette conséquence de la hausse rapide des changes: le droit de sortie sur nos exportations agricoles fixé dans une monnaie qui perd chaque jour de sa valeur ne répond pas ce qu'il devrait.

La dévalorisation du franc entraîne bien d'autres désavantages pour le commerce et l'industrie. M. Paul Kempf, président de l'Union syndicale des tessens, maîtres et tilles et habilement, vient d'adresser au ministre des Finances une lettre dans laquelle il montre la nécessité de rechercher des moyens pour remédier efficacement et rapidement à une situation singulièrement fâcheuse pour notre industrie et notre commerce.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

DRAME DE L'IVRESSE A WAZEMMES

UNE FEMME MEURT DES COUPS QUE LUI A PORTÉS SON MARI
Celui-ci est arrêté
Au n° 15 de la rue de Wagran, habitait les époux Beurst-Danuels. Le mari, Ferdinand Beurst, chiffonnier de son état, 42 ans, avait la réputation d'un batailleur et d'un ivrogne; la femme, Louise Danuels, 52 ans, ne lui cédait en rien sur le chapitre de la boisson.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

UN OBAME A BORD D'UN BATEAU A HARNES (P.-DE-G.)

UNE JEUNE FEMME TUÉE PAR SON AMI
Informé par des bateliers qu'une dame Hilon, 47 ans, originaire de Clamart, n'avait pas été vue de toute la journée à bord de son bateau, la police se rendit à bord de la péniche « La Trilleuse », où elle ne tarda pas à trouver le cadavre de celle dont on lui avait signalé la disparition. Le corps était couvert de nombreuses contusions.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.

Le succès considérable que les organisateurs ont obtenu et qui est, dès maintenant assuré, leur faisait une obligation de prévoir des moyens de transport extrêmement importants.

Tous les groupements comportant au moins 100 personnes pourront obtenir une voiture spéciale s'ils indiquent à l'avance l'heure précise à laquelle ils se présenteront au terminus, et le nombre exact de voyageurs.